

SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV AVENIR ARRETEE AU 30 JUIN 2006

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2006

1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 13 avril 2004, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné les états financiers trimestriels de la SICAV-AVENIR pour la période allant du premier avril au 30 juin 2006.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

2- Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière et a comporté les contrôles, sondages et autres procédures de vérification que nous avons jugés nécessaires en la circonstance et eu égard aux règles de diligences normales.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers, un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.

3- Cet examen a été planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et d'avoir, par conséquent, une base fiable à l'expression de notre opinion.

4- Les états financiers ci-joints arrêtés au 30 juin 2006 font apparaître un total du bilan de D : 1.055.702, un actif net de D : 1.052.346 et un résultat déficitaire de la période de D : 6.620.

Ces états ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions de la société, telles qu'énoncées par les normes comptables sectorielles régissant les OPVCM.

OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

5- Sur la base des diligences que nous avons accomplies, nous certifions que les états financiers trimestriels de la SICAV-AVENIR arrêtés au 30 juin 2006, tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport sont réguliers et sincères et traduisent fidèlement la situation financière de la société ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 26 juillet 2006

Le Commissaire aux Comptes
Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2006

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005
Portefeuille-titres	4	798 722	723 931	776 640
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		467 789	323 388	421 951
Obligations et valeurs assimilées		321 938	373 954	349 114
Titres OPCVM		8 995	26 589	5 575
Placements monétaires et disponibilités		255 779	274 386	241 602
Placements monétaires	6	255 712	272 867	241 561
Disponibilités		67	1 519	41
Créances d'exploitation	8	660	4 892	5 660
Autres actifs		541	348	438
TOTAL ACTIF		1 055 702	1 003 557	1 024 340
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	9	3 356	3 307	3 944
TOTAL PASSIF		3 356	3 307	3 944
ACTIF NET				
Capital	11	1 034 372	985 942	995 162
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		7	12	13
Sommes distribuables de l'exercice		17 967	14 296	25 221
ACTIF NET		1 052 346	1 000 250	1 020 396
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 055 702	1 003 557	1 024 340

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	du 01/04 au 30/06/2006	du 01/01 au 30/06/2006	du 01/04 au 30/06/2005	du 01/01 au 30/06/2005	Année 2005
Revenus du portefeuille-titres	5	15 168	18 695	6 618	14 592	26 963
Dividendes		9 805	9 805	1 968	6 169	8 712
Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 363	8 890	4 650	8 423	18 251
Revenus des placements monétaires	7	1 627	5 141	2 816	5 106	9 443
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		16 795	23 836	9 434	19 698	36 406
Charges de gestion des placements	10	(2 982)	(5 870)	(2 834)	(5 582)	(11 324)
REVENU NET DES PLACEMENTS		13 813	17 966	6 600	14 116	25 082
Autres charges		-	-	(222)	(226)	(226)
Autres produits		-	-	478	478	478
RESULTAT D'EXPLOITATION		13 813	17 966	6 856	14 368	25 334
Régularisation du résultat d'exploitation		1	1	(42)	(72)	(113)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		13 814	17 967	6 814	14 296	25 221
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1)	(1)	42	72	113
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(31 063)	96 456	35 630	30 839	25 660
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		11 024	(56 509)	7 276	4 442	16 770
Frais de négociation		(394)	(784)	(243)	(383)	(927)
RESULTAT DE LA PERIODE		(6 620)	57 129	49 519	49 266	66 837

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	du 01/04 au 30 juin 2006	du 01/01 au 30 juin 2006	du 01/04 au 30 juin 2005	du 01/01 au 30 juin 2005	Année 2005
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS					
D'EXPLOITATION	(6 620)	57 129	49 519	49 266	66 837
Résultat d'exploitation	13 813	17 966	6 856	14 368	25 334
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(31 063)	96 456	35 630	30 839	25 660
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	11 024	(56 509)	7 276	4 442	16 770
Frais de négociation de titres	(394)	(784)	(243)	(383)	(927)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(25 227)	(25 227)	(34 900)	(34 900)	(34 900)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	48	48	(275)	(547)	2 028
Souscriptions					
- Capital	45	45	47 070	104 979	131 424
- Régularisation des sommes non distribuables	2	2	2 668	2 551	3 475
- Régularisation des sommes distribuables	1	1	2 120	4 354	4 818
Rachats					(128)
- Capital	-	-	(46 985)	(104 894)	682)
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-	(2 986)	(3 111)	(4 077)
- Régularisation des sommes distribuables	-	-	(2 162)	(4 426)	(4 930)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(31 799)	31 950	14 344	13 819	33 965
ACTIF NET					
En début de période	1 084 145	1 020 396	985 906	986 431	986 431
En fin de période	1 052 346	1 052 346	1 000 250	1 000 250	1 020 396
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	22 625	22 625	22 560	22 560	22 560
En fin de période	22 626	22 626	22 562	22 562	22 625
VALEUR LIQUIDATIVE	46,510	46,510	44,333	44,333	45,100
TAUX DE RENDEMENT	(0,61%)	5,60%	4,99%	4,93%	6,68%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2006

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV AVENIR est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 26 Août 1994 à l'initiative de la Banque de Développement Economique de Tunisie « BDET » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 30 juin 1994.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2004 a décidé le changement de la dénomination sociale désignée initialement "SICAV BDET".

La société a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV AVENIR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2006, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 juin 2006 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement et qui concerne la fraction des obligations échéant à moins d'un an, constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2006 à D : 798.722 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2006	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		471 980	467 789	44,45%
Actions, valeurs assimilées & droit rattachés admis à la cote		471 980	467 789	44,45%
<u>Actions</u>				
SOTUVER	300	2 821	3 306	0,31%
BNA	400	4 170	3 920	0,37%
UBCI	835	25 566	24 048	2,29%
SPDIT	200	5 620	6 487	0,62%
SFBT	510	24 425	22 442	2,13%
SOTUMAG	354	4 973	5 480	0,52%
BT	250	17 198	20 379	1,94%
STEQ	2 100	21 693	20 370	1,94%

SOMOCER	818	18 948	11 886	1,13%
MONOPRIX	500	24 383	26 710	2,54%
ATB	985	16 002	19 498	1,85%
SIPHAT	1 000	25 450	27 000	2,57%
UIB	3 149	33 137	48 246	4,58%
GIF	1 139	23 399	21 347	2,03%
SOTETEL	1 400	38 667	32 294	3,07%
MAGASIN GENERAL	200	4 157	4 980	0,47%
ELECTROSTAR	2 310	31 911	23 472	2,23%
KARTHAGO	1 422	12 883	10 763	1,02%
AL KIMIA	700	30 754	36 400	3,46%
ASSAD	1 910	46 676	41 403	3,93%
BH	300	4 149	4 413	0,42%
BS	800	6 150	5 995	0,57%
TUNISIE LEASING	450	10 245	10 800	1,03%
SITS	1 450	19 631	17 697	1,68%
SOTRAPIL	500	18 972	18 453	1,75%
Titres OPCVM		8 985	8 995	0,85%
SICAV L'EPARGNANT	89	8 985	8 995	0,85%
Obligations de sociétés et valeurs assimilées		312 000	321 938	30,59%
Obligations de sociétés		312 000	321 938	30,59%
EL MOURADI 2002 A	900	72 000	75 610	7,18%
GENERAL LEASING 2004-1	750	60 000	61 611	5,85%
UTL 2004	700	70 000	70 977	6,74%
CIL 2004-2	500	40 000	40 559	3,85%
AIL 2005	700	70 000	73 181	6,95%
TOTAL		792 965	798 722	75,90%

NOTE 5 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D :15.168 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2006, contre D : 6.618 , pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	2 ^{ème} Trimestre 2006	2 ^{ème} Trimestre 2005
Dividendes		
- des actions et valeurs assimilées admises à la cote	8 308	1 968
- des titres OPCVM	1 497	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	5 363	4 650
TOTAL	15 168	6 618

NOTE 6 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2006 à D: 255.712 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur Actuelle	% actif net
Placements employés en bons de trésor (4,5%)	254 360	255 712	24,30%
TOTAL	254 360	255 712	24,30%

NOTE 7 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04 au 30.06.2006 à D :1.627 , contre D : 2.816 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2005, et se détaille comme suit :

	2 ^{ème} Trimestre 2006	2 ^{ème} Trimestre 2005
Intérêts des placements employés en bons de trésor	1 627	2 816
TOTAL	1 627	2 816

NOTE 8 : CREANCES D'EXPLOITATION

Ce poste accuse au 30 juin 2006 un solde de D: 660 contre D: 4.892 à la même date de l'exercice précédent, et englobe les produits de cession de titres non encore encaissés à la date de clôture de la période.

NOTE 9 : OPERATEURS CREDITEURS

Le compte "Opérateurs créditeurs" accuse au 30 juin 2006 un solde de D: 3.356, contre D: 3.307 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille comme suit:

	<u>30 juin</u>	
	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Gestionnaire	872	822
Dépositaire	2 484	2 485
<u>Total</u>	<u>3 356</u>	<u>3 307</u>

NOTE 10 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le compte "Charges de gestion des placements" s'élève pour la période allant du 1er avril au 30 juin 2006 à D: 2.982 contre D: 2.834 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	<u>2^{ème} Trimestre</u>	
	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Rémunération du gestionnaire	2 688	2 540
Rémunération du dépositaire	294	294
<u>Total</u>	<u>2 982</u>	<u>2 834</u>

NOTE 11 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 juin 2006, se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31-12-2005</u>	
Montant	995 162
Nombre de titres	22 625
Nombre d'actionnaires	20
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	45
Nombre de titres émis	1
Nombre d'actionnaires entrants	-
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	-
Nombre de titres rachetés	-
Nombre d'actionnaires sortants	-
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	96 456
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	(56 509)
Frais de négociation	(784)
Régularisation des sommes non distribuables	2
<u>Capital au 31-06-2006</u>	
Montant	1 034 372
Nombre de titres	22 626
Nombre d'actionnaires	20